



Obligation de vente de part d'une indivision

Par **orcidurbeon**, le **19/11/2010** à **11:26**

Bonjour,

Je suis avec mon frère et ma soeur propriétaire de la nu propriété de la maison de ma maman dont elle a l'usufruit depuis le décès de notre père il y a 20 ans. Mon frère se retrouve en liquidation judiciaire, et le mandataire veut faire expertiser la maison pour épurer ma dette avec sa part. Peut-on nous obliger à vendre ??

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **19/11/2010** à **12:00**

non, puisque votre mère est usufruitière du domicile conjugal.

Par contre, rien n'empêche le créancier d'essayer de vendre la part de votre frère, ou simplement (puisqu'il ne trouvera pas d'acquéreur), de mettre une hypothèque dessus.